



Honoraire d'architecte demandé suite à prospection pour une const

Par **colombier**, le **14/01/2011** à **19:32**

Bonjour,

De juin à octobre 2010, j'ai fait un tour de table en vue de construire une maison dans le Morbihan. J'ai contacté plusieurs architectes et un constructeur de maisons individuelles. Un architecte est venu, m'a produit 2 esquisses de maison qui ne m'ont pas convaincu ainsi que mon épouse et le prévisionnel budgétaire me semblait insuffisamment précis. Je n'ai rien signé avec lui et je lui ai signifié en octobre dernier que je ne souhaitais pas poursuivre le projet. Depuis, il m'a adressé une facture d'honoraires de 1200 euros alors que je n'ai rien signé. Cette somme représenterai le montant d'une étude préliminaire.

1/Dois-je lui payer une telle somme alors que je n'ai pas été prévenu lors du premier entretien ?

2/Dois-je lui signifier mon désaccord : par téléphone, par courrier simple ou par courrier recommandé ?

Je dois signaler que le constructeur que j'ai choisi ne me demande rien avant le début de la construction alors qu'il en est à la phase des plans et du dépôt de permis de construire.

Merci de votre réponse sur cette situation embarrassante.